

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte concernant l'article de la journaliste Catherine Allard, intitulé *Un discours incendiaire sur le bilinguisme galvanise les troupes de Kris Austin*, publié le 26 août 2018 sur ICI Radio-Canada.ca, qui n'aurait pas respecté les valeurs d'exactitude et d'impartialité des Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

LA PLAINTE

Un internaute, M. Don Page, a porté plainte le 26 août 2018 contre un article publié le même jour sur ICI Radio-Canada.ca sous le titre *Un discours incendiaire sur le bilinguisme galvanise les troupes de Kris Austin*¹. Il écrit (NDLR : ma traduction) :

« Comment se fait-il que ce reportage de Catherine Allard soit permis dans un pays qui se prétend démocratique et qui appuie la liberté d'expression? Je ne peux croire que mes impôts servent à payer cette prétendue journaliste qui a le culot de qualifier d'inflammatoire (*inflammatory*) le discours de Kris Austin et d'insinuer que le parti de l'Alliance des gens n'est rien de moins qu'une bouffée d'air frais. Son reportage est lui-même tendancieux et inflammatoire. Il s'agit d'une attaque contre un parti politique valide de la part d'un diffuseur public, et les gens de cette province (le Nouveau-Brunswick) méritent de recevoir des excuses, après quoi elle devrait être congédiée pour avoir échoué à faire son travail correctement. »

Dans un courriel subséquent, M. Page ajoute que le titre de l'article montre clairement l'opinion partielle de la journaliste, qui se manifeste aussi plus loin dans le texte, par exemple lorsqu'elle écrit :

« Le parti connu pour ses positions hostiles à l'égard du bilinguisme compte faire son entrée à l'Assemblée législative pour la première fois cette année. »

Selon lui, de telles déclarations préjudiciables, faites en pleine campagne électorale, sont une interférence dans le processus démocratique en cours au Nouveau-Brunswick.

Comme le prévoit la procédure, j'ai d'abord demandé aux responsables de l'Information de la station de Moncton de répondre au plaignant.

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

Le 4 septembre 2018, M. Denis Robichaud, premier chef de l'Information à la station de Radio-Canada à Moncton, a répondu à M. Page pour défendre l'exactitude de l'article en cause et l'impartialité de la journaliste qui en est l'auteure. Sur l'utilisation du mot « incendiaire » dans le titre, il écrit (NDLR : ma traduction) :

¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1120129/alliance-gens-nouveau-brunswick-bilinguisme-francophones-kris-austin-lancement-elections>

« En français, ce terme signifie que, dans son discours, M. Austin a offert une critique virulente du bilinguisme officiel. Préconiser l'abolition du réseau de santé francophone et la fermeture du bureau du commissaire aux langues officielles, et défendre l'idée que le bilinguisme officiel est un gaspillage des fonds publics, peut être en effet qualifié d'attaques à l'encontre de la réalité linguistique qui caractérise le Nouveau-Brunswick. L'écrire dans notre reportage ne signifie pas que nous sommes partiaux; il s'agit d'une description honnête de faits avérés. »

M. Robichaud poursuit en soutenant qu'il est « juste de dire, sur la base des nombreuses prises de position du parti de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick, qu'il est reconnu pour ses opinions hostiles envers le bilinguisme officiel ». Cette option, estime Radio-Canada, peut fort bien être populaire dans les rangs du parti, mais « elle a certainement suscité de l'animosité avec les francophones, par exemple sur les réseaux sociaux », de sorte, que « nous ne croyons pas que le mot "hostile" est préjudiciable ou partial ».

En conclusion, M. Robichaud note que la journaliste Catherine Allard a fait les efforts nécessaires pour s'assurer que son reportage soit équitable et équilibré, par exemple en donnant la parole à des supporters de M. Austin, y compris des francophones, qui ont expliqué pourquoi ils endossent sa position sur le bilinguisme. De plus, l'article web permet de regarder un extrait d'une minute du discours de M. Austin. Enfin, l'article donne aussi la parole à un politologue, selon qui M. Austin pourrait remporter l'élection dans sa circonscription. Tout cela lui fait dire que l'article était exact, équitable, équilibré et impartial, en conformité avec les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada (NPJ²).

LA DEMANDE DE RÉVISION

Insatisfait de cette réponse qu'il juge « arrogante et ignorante », M. Page m'a demandé le 9 septembre 2018 de réviser son dossier. Il écrit (NDLR : ma traduction) :

« Selon toute évidence, ni M. Robichaud ni sa journaliste Catherine Allard ne se sont donné la peine de lire la plateforme électorale du parti de l'Alliance des gens ou d'interviewer M. Austin en personne, sinon ils auraient compris que leur position sur le bilinguisme est très raisonnable. »

M. Page note que, dans sa réponse, M. Robichaud a mentionné le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, un organisme, dit-il, que Radio-Canada défend depuis des années. Il écrit (NDLR : ma traduction) :

« Ce bureau, en plus d'être superflu, a été un instrument de la pire incitation à la haine et de la pire bigoterie imaginable à l'encontre des anglophones, sans qu'un seul mot ne soit publié à ce sujet. Et ensuite, il (M. Robichaud) accuse M. Austin d'offrir une "critique virulente du bilinguisme officiel"? Tant pis pour le journalisme équitable et impartial.

² <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Quelle ironie que quelqu'un du Québec donne des leçons à qui que ce soit sur les bénéfiques du bilinguisme.³ »

M. Page maintient que l'article de la journaliste Catherine Allard est une expression évidente de sa propre opinion erronée, car, dit-il, ni elle ni M. Robichaud n'ont la moindre idée des positions du parti de l'Alliance des gens. C'est plutôt l'article lui-même et les opinions qu'il exprime qui constituent une « position hostile » et qui sont inflammatoires et préjudiciables. En conclusion, il estime qu'il s'agit d'une tentative évidente et répréhensible d'influencer l'opinion de l'électorat du Nouveau-Brunswick.

LA RÉVISION⁴

Les règles en cause

L'étude de cette plainte réfère à deux principes⁵ contenus dans les Normes et pratiques journalistiques (NPJ⁶) de Radio-Canada, soit ceux de l'exactitude et de l'impartialité :

« *Exactitude* »

Nous recherchons la vérité sur toutes les questions d'intérêt public. Nous déployons les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à notre auditoire.

Les techniques de production que nous utilisons servent à présenter nos contenus d'une manière claire et accessible. »

« *Impartialité* »

Notre jugement professionnel se fonde sur des faits et sur l'expertise. Nous ne défendons pas un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public. »

Étude du grief

Je note d'abord que même si la plainte de M. Page parle de « l'article » de la journaliste Catherine Allard, ses reproches ne portent pas sur le corps de l'article, mais uniquement sur son titre et sur ce qu'on appelle son « chapeau », soit le court texte qui apparaît en caractères gras au-dessus de la signature de la journaliste, et qui sert en somme d'introduction. Souvent, le titre et le chapeau sont rédigés ou modifiés par le chef de pupitre, sans que le journaliste n'en soit informé.

³ Au bénéfice du plaignant, vérification faite, tant Denis Robichaud que Catherine Allard sont des Acadiens de souche, pas des Québécois.

⁴ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

⁵ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

⁶ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Ce n'est pas le cas dans la présente cause puisque M^{me} Allard soutient que c'est elle qui les a proposés et qu'elle en assume l'entière responsabilité, bien que celle-ci soit en fait collective, puisque les textes doivent être approuvés par la structure éditoriale de Radio-Canada avant leur publication.

Donc, le plaignant ne me demande pas d'examiner l'ensemble de l'article pour déterminer s'il est équilibré, équitable et impartial, s'il fait la part des choses en présentant différents points de vue. M. Page m'invite plutôt à me concentrer sur deux expressions se retrouvant dans l'en-tête de l'article, soit « discours incendiaire » et « parti connu pour ses positions hostiles à l'égard du bilinguisme », dont il conteste l'exactitude. De plus, il estime que ces termes montrent que la journaliste cherche à influencer les électeurs en donnant son opinion personnelle, ce qui contreviendrait à son devoir d'impartialité.

En d'autres mots, on souhaite que j'établisse s'il est exact de dire que le discours prononcé par Kris Austin, le 25 août 2018, était « incendiaire », et si le parti de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick est « connu pour ses positions hostiles à l'égard du bilinguisme ». Selon M. Page, cela ne correspond ni à la plateforme électorale du parti ni aux déclarations de son chef.

Avant d'entreprendre l'examen de cette affaire, je dois fixer les limites de l'exercice consistant à mesurer l'exactitude d'adjectifs qualificatifs, car, par définition, ils sont une appréciation. Qu'on me permette quelques exemples. Ce qui est une marche normale pour une personne, sera jugé comme étant d'un pas rapide par une autre. Aussi, qu'est-ce qui distingue un gros ballon d'un petit? Quel adjectif est vrai et lequel est faux? Où se trouve la ligne de démarcation entre les deux? On le voit, il y a toujours une part de subjectivité dans l'utilisation d'un adjectif, une question de perspective, de sorte que la recherche de l'exactitude d'un adjectif qualificatif est souvent illusoire. S'ajoute à ces conditions préalables celle de la langue : est-ce que le mot « incendiaire » à tout à fait le même sens que « *inflammatory* »? Est-ce que l'adjectif « hostile », bien qu'il s'écrive de la même manière dans les deux langues, transmet la même charge négative en français qu'en anglais?

En conséquence, il me semble que la question qui se pose n'est pas tant celle de l'exactitude des adjectifs qualificatifs en cause que celle du caractère raisonnable de leur emploi : une personne informée peut-elle raisonnablement conclure que le discours de Kris Austin était incendiaire et que son parti est connu pour ses positions hostiles à l'égard du bilinguisme?

Le titre : *Un discours incendiaire sur le bilinguisme galvanise les troupes de Kris Austin*⁷

J'ai écouté l'enregistrement du discours prononcé par le chef du parti de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick que décrit l'article de Catherine Allard. Les propos qu'elle rapporte sont exacts et l'enthousiasme des partisans dont elle parle est réel : ce sont ses déclarations sur le gaspillage des fonds publics consacrés à l'application du bilinguisme officiel qui ont suscité les ovations les plus nourries.

⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1120129/alliance-gens-nouveau-brunswick-bilinguisme-francophones-kris-austin-lancement-elections>

Elles ont aussi occupé un espace appréciable dans l'ensemble de son allocution. Il était donc justifié de choisir cet aspect pour en faire le titre de l'article; il était aussi conforme à la réalité d'affirmer que le discours de Kris Austin sur le bilinguisme avait galvanisé ses troupes. Reste l'adjectif qualificatif « incendiaire ».

Ce mot est bien sûr une figure de style, une métaphore qui décrit une critique virulente, propre à enflammer les esprits, d'où le lien avec le concept de l'incendie. Les dictionnaires lui donnent le sens de propos véhéments, passionnés, controversés. Ces qualificatifs me semblent s'appliquer au discours de Kris Austin qui a déclaré que « la première chose que nous allons faire (...) c'est nous débarrasser du bureau du commissaire de la langue⁸ », un organisme qui, dit-il, « fait une chasse aux sorcières pour que des gens perdent leur emploi⁹ ». Devant l'enthousiasme provoqué par ces paroles, M. Austin a poursuivi en se disant ragaillard, déchaîné :

« Je suis tout feu tout flamme. Je m'en moque. Des gens disent que ce n'est pas politiquement correct. J'en ai assez du politiquement correct. Je vais vous dire la vérité¹⁰. »

Puis, après avoir dénoncé le déplacement d'un employé unilingue anglophone travaillant à l'accueil d'un édifice gouvernemental de la capitale provinciale, à la suite d'une plainte de la commissaire aux langues officielles, il est revenu sur l'image du feu :

« Ce n'est pas nous qui attisons les flammes. Ce que nous faisons, c'est rapprocher les gens. Nous arrêtons l'attisement des flammes par le gouvernement avec ses politiques depuis quelques décennies¹¹. »

Pour les observateurs qui ont suivi la politique au Nouveau-Brunswick au cours des dernières décennies et qui connaissent l'histoire du peuple acadien, il n'y a pas de doute que la question de la langue est un sujet extrêmement délicat, controversé, propice à une flambée de passion. Dans son discours, M. Austin dit qu'il en est conscient mais qu'il s'en moque, et que si on l'accuse d'attiser les flammes de la discorde, ce n'est pas lui qui l'a fait en premier. Qu'il ait tort ou raison – c'est-à-dire que ses récriminations sur les conséquences du bilinguisme institutionnel pour les anglophones unilingues soient fondées ou non – il m'apparaît justifié de qualifier son discours d'incendiaire à cause de l'abondance des références au feu et aux flammes par M. Austin lui-même, sur un sujet qu'il reconnaît être « chaud », et qui a provoqué une réaction enthousiaste de ses partisans.

⁸ « *The first thing we're doing (...) is we're getting rid of the language commissioner's office.* »

⁹ « *(...) goes into a witch hunt and make people lose their jobs.* »

¹⁰ « *I'm fired up now. I don't care. People say it is not politically correct. I'm tired of politically correct. I'm gonna tel you the truth.* »

¹¹ « *We're not fanning any flames. What we're doing is bringing people together, we're stopping the fanning of the flames that the government is doing with their policies over the last couple of decades.* »

À tout le moins, il n'était pas déraisonnable d'utiliser ce qualificatif, car il semble correspondre à la définition usuelle du mot incendiaire, soit une critique virulente, propre à enflammer les esprits.

« Le parti connu pour ses positions hostiles à l'égard du bilinguisme. »

Je n'ai pas suivi de près l'histoire du parti de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick depuis sa fondation en 2010. Il est par contre de notoriété publique que la question du respect des droits de la communauté acadienne a provoqué des remous à l'intérieur du parti comme à l'extérieur. On a ainsi reproché à son chef, Kris Austin, d'avoir participé à plusieurs activités de l'Anglophone Rights Association of New-Brunswick qui se présente comme une contre-offensive à la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Dans la demande de révision de sa plainte, M. Page disait que la plateforme électorale du parti de l'Alliance des gens montre qu'il a une position « très raisonnable » sur le bilinguisme. Je l'ai consultée sur le site web du parti où le document n'est disponible qu'en anglais¹². Je note, à la page 3, que la « première responsabilité » d'un gouvernement dirigé par Kris Austin serait le retour à l'équilibre budgétaire, et que la première mesure proposée pour y arriver (toujours à la page 3) est d'augmenter le budget du vérificateur général de la province en abolissant le « bureau du commissaire de la langue¹³ », soit le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick (en anglais : Office of the Commissioner of Official Languages for New-Brunswick). Dans la section consacrée à la politique du parti en matière de langue, à la page 8 du document, on identifie d'autres réductions de services pour la communauté acadienne, par exemple l'élimination de duplications de services, comme le transport scolaire dédié aux francophones et les régies régionales de santé supervisant les soins prodigués en français.

Au-delà du programme officiel, j'ai examiné le message que le chef du parti, Kris Austin, a livré aux électeurs du Nouveau-Brunswick pendant la campagne, en écoutant le débat des chefs diffusé le 12 septembre 2018 sur les ondes de CBC. La première question posée aux leaders des cinq principaux partis dans la course portait sur ce qu'ils entendent faire pour revitaliser les régions rurales de la province menacées par le déclin des régions rurales. La réponse de Kris Austin se résume ainsi : les régions rurales n'obtiennent pas les services qu'elles méritent en matière de service ambulancier où le temps d'attente est trop long, et nous allons réduire les exigences sur le bilinguisme des techniciens ambulanciers qui sont la première cause du manque de personnel.

Ainsi donc, tant dans son programme officiel que dans sa principale allocution devant les électeurs du Nouveau-Brunswick, la première solution de M. Austin à différents problèmes, que ce soit le déficit de la province ou le déclin des fermes familiales, passe par la réduction des institutions ou des normes visant la défense des droits ou des services aux francophones, et cela dans la seule province officiellement bilingue selon la constitution canadienne. C'est une position qu'il a tout à fait le droit de défendre en démocratie, tout comme les médias ont celui d'en faire état sans qu'on ne les accuse d'être partiaux.

¹² <https://www.peoplesalliance.ca/platform>

¹³ « (...) *by the removal of the language commissioner's office.* »

Était-il exagéré d'écrire dans le chapeau de l'article que le parti de M. Austin est « connu pour ses positions hostiles à l'égard du bilinguisme »? Selon *Larousse*, l'adjectif qualificatif hostile signifie « qui désapprouve quelque chose ou quelqu'un, qui le combat par la parole, par les écrits ou par des actes ». Considérant le programme du parti de l'Alliance des gens et le discours de son chef, cette description ne me semble pas déraisonnable, bien qu'il aurait sans doute été plus complet de dire que ses positions sont hostiles à l'égard du « bilinguisme institutionnel ». Il me semble cependant que cela est implicite, personne ne pouvant être opposé en soi au fait d'être individuellement bilingue. Ici, le mot bilinguisme doit être compris dans son contexte où il réfère aux droits collectifs des Acadiens et donc aux services et institutions qu'ils ont obtenus après de longues luttes.

Autres considérations

En terminant, je voudrais souligner que l'article de la journaliste Catherine Allard présente une diversité de points de vue sur le discours de Kris Austin. Elle en rapporte le contenu avec exactitude, donne respectueusement la parole à plusieurs de ses partisans, y compris deux Acadiens. Elle a aussi fait appel à un politologue qui analyse la montée en popularité du parti et anticipe une victoire possible de Kris Austin dans sa circonscription. Le reportage respecte donc les principes d'équité, d'équilibre et d'impartialité des NPJ.

CONCLUSION

L'article de la journaliste Catherine Allard, intitulé *Un discours incendiaire sur le bilinguisme galvanise les troupes de Kris Austin*, publié le 26 août 2018 sur ICI Radio-Canada.ca, respecte les valeurs d'exactitude et d'impartialité des Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

Guy Gendron
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 27 septembre 2018